



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02
www.fr.ch/sen

Consultation structurée relative au Plan Climat cantonal (PCC) de l'Etat de Fribourg (2021 - 2026)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre position à l'égard de l'objet en titre **en répondant directement aux questions formulées dans le présent document** (format Word). Vous voudrez bien nous le retourner ensuite par courrier électronique, en précisant le nom de l'organe consulté et celui de la ou des personne(s) responsable(s) de la prise de position.

Adresse pour l'envoi : sen@fr.ch.

Le délai pour l'envoi des réponses est fixé au **16 janvier 2021**.

Préambule

Les VERT·E·S Fribourg vous remercient de l'opportunité de participer à la consultation du Plan Climat cantonal (PCC) et vous font part de leur prise de position en formulant quelques remarques introductives avant de répondre aux questions formulées.

Les VERT·E·S Fribourg reconnaissent l'ampleur et la qualité du travail effectué par le Service de l'environnement et tous les autres instances étatiques concernées pour formuler ce projet de PCC.

Le réchauffement climatique n'est pas nouveau et la communauté scientifique annonce de longue date la nécessité de le prendre en compte politiquement. A force d'insistance, de demandes et de mobilisation, le changement climatique est enfin reconnu comme un problème public et politique. Notre planète fait face à une situation d'urgence climatique et des actions fortes sont nécessaires à court terme. A tout niveau de gouvernance cette urgence doit être traitée avec rigueur scientifique et ambition politique. Le PCC met en évidence les enjeux et les scénarii liés au réchauffement climatique. Le bilan carbone est clairement le point fort du PCC, il fournit des bases scientifiques indispensables pour la formulation d'une stratégie, de mesures et d'un monitoring. Malheureusement, ces bases solides ne se traduisent pas dans une stratégie conséquente et ambitieuse permettant de faire face aux défis climatiques.

Les objectifs de réduction des émissions des GES se calquent sur ceux de la Confédération et laisse entrevoir une neutralité carbone à l'horizon 2050 et une réduction de moitié des émissions pour 2030. Ces objectifs sont clairement insuffisants. Selon les VERT·E·S, la Suisse doit atteindre une situation climatique positive en 2040 déjà, et pour ce faire réduire rapidement toutes les émissions. Nous considérons que seuls des objectifs plus ambitieux permettront d'enclencher une transition environnementale mais aussi de saisir les opportunités socio-économiques qui se présentent par cette transformation.

Le PCC représente plus un catalogue de mesures qu'un « plan » puisque les propositions sont présentées sans aucune priorisation et sans aucune pondération suivant leur impact. Ainsi le bilan carbone démontre très bien quelles sont les plus grandes sources d'émission de CO2 (transports, bâtiments, agriculture) mais ces secteurs n'apparaissent pas comme prioritaires pour définir des mesures fortes et déterminées de transformation. De

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions **DAEC**
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion **RUBD**

plus, l'impact estimé des mesures sur les émissions de CO₂ n'est pas quantifié alors qu'il s'agit de la seule manière de mesurer leurs effets. Cette absence de quantification permet des choix totalement subjectifs et des débats politiques inutiles en lieu et place d'une planification sérieuse. Cette absence de quantification ne permet pas d'évaluer l'impact ni de savoir quelle mesure est plus adaptée qu'une autre.

Parallèlement au déficit dans la priorisation et la portée des mesures, le budget prévu de 22.8 millions est largement insuffisant pour concrétiser une action à la hauteur de l'urgence et de la situation décrite dans le PCC. Ce budget semble même dérisoire en regard des « grands projets » routiers tels que la liaison Marly - Matran dotés de moyens incommensurablement supérieurs et qui seront contreproductifs pour une quelconque réduction des GES. Ce plan climat, pour être répondre aux objectifs déterminés – qui ne sont eux-mêmes pas suffisamment ambitieux – doit être doté d'un budget dix à vingt fois supérieur à celui qui est présenté.

1. Questions relatives au chapitre 1 « Contexte »

1.1. Les explications données en introduction sur les scénarios climatiques, leurs impacts et sur les politiques climatiques vous semblent-elles pertinentes ?

Oui

Non

Si non : quel(s) aspect(s) pose(nt) problème ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1.2. Manque-t-il un ou plusieurs thèmes essentiels à ajouter dans ce premier chapitre ?

Non

Oui

Si oui : lequel ou lesquels ?

Une société « basse émission » implique une transformation systémique de l'économie avec des impacts sur les modes de vie, les approvisionnements, les emplois, etc. Il est souhaitable de considérer une approche dynamique des effets des changements climatiques sur les secteurs économiques en termes de contraintes, de nécessité d'adaptation et d'opportunités. Il s'agirait d'indiquer la nécessité d'un dialogue avec des représentants de différents secteurs économiques pour envisager la transformation « climatique » de ces secteurs. Cette dimension de transformation de l'économie manque dans ce chapitre.

1.3. Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1.4. Autres remarques concernant le chapitre 1 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

1.4 Coûts de l'inaction et 1.5 Politiques climatiques : des mesures d'atténuation et d'adaptation sont présentées mais il s'agirait d'articuler leur relation dynamique : moins les mesures d'atténuation seront efficaces et plus les mesures d'adaptation seront coûteuses et potentiellement plus contraignantes pour la société.

2. Questions relatives au chapitre 2 « Bilan carbone »

2.1. Les explications données dans le chapitre 2 vous semblent-elles compréhensibles ?

Oui

Non

Si non : quels sont les points à clarifier ?

L'analyse de la situation climatique est claire et pertinente. Il manque une vision des impacts globaux hors du canton qui auront fatalement des conséquences sur la vie des Fribourgeois (guerres, mouvements de population, ...), même si ces aspects sortent du cadre traité par le plan cantonal.

2.2. Manque-t-il une ou plusieurs catégories essentielles à ajouter au bilan carbone ?

Non

Oui

Si oui : laquelle ou lesquelles ?

Le calcul de l'équivalent CO₂ utilise des PRG sur 100 ans (Figure 5). Vu que le PCC s'articule sur un horizon temporel à 2031, ce calcul sous-estime fortement les influences de CH₄ et N₂O, et par conséquent ne reflète pas de manière réaliste l'impact de l'agriculture dans le bilan carbone.

2.3. Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

Les visuels sont beaux et agréables visuellement. Certains (par ex. figure 7) ont une bonne lisibilité, mais d'autres sont trop difficiles à déchiffrer (8). Un tableau chiffré ou un graphisme plus simple serait parfois plus informatif et clair.

2.4. Autres remarques concernant le chapitre 2 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

Le bilan carbone est clairement le point fort du PCC, il fournit des bases scientifiques indispensables pour la formulation d'un plan, de mesures et le monitoring. C'est un exercice important et bien réalisé. Comme le bilan démontre bien quels sont les grands émetteurs d'émission carbone, il semble qu'il n'est pas suffisamment fait référence à ces connaissances pour formuler des priorités plus claires et déterminées de limitation de ces émissions principales (transport, bâtiments, agriculture).

3. Questions relatives au chapitre 3 « Plan Climat cantonal »

3.1. Les explications relatives à la vision, à l'organisation et à la méthode de travail vous semblent-elles pertinentes ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

La formulation de la vision « accélérer la transition du canton vers une société neutre en carbone et de s'adapter aux changements climatiques » est quelque peu ambiguë, et laisse entendre qu'une transition est déjà mise en œuvre, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Il s'agit de lancer avec détermination cette transition. Pour ce qui est des buts, les bases et références ayant permis de les déterminer devraient être présents.

Les objectifs de réduction des émissions des GES se calquent sur ceux de la Confédération et laisse entrevoir une neutralité carbone à l'horizon 2050 et une réduction de moitié des émissions pour 2030. Ces objectifs sont clairement insuffisants. Seuls des objectifs plus ambitieux permettront d'enclencher une transition environnementale mais aussi de saisir les opportunités socio-économiques qui se présentent par cette transformation.

3.2.1 Gouvernance : la présentation du processus laisse penser de manière erronée et partielle que le gouvernement a tout inventé comme un « deus ex machina » lors d'une seule journée. (cf. figure 12) «impulsion » qui sous-entend que le CE a entamé la démarche suite à l'accord de Paris sans autres étapes...). L'impulsion initiale ne provenait pas du gouvernement, bien au contraire. Ce chapitre passe sous silence toutes les démarches qui ont incité le CE à l'action. Avant qu'il décide de la réalisation du plan climat, avant la mise au concours du poste de déléguée pour le climat, des ONG et des partis (Verts, PS, pvl, PCS) ont demandé des actions et se sont fait entendre (Grève pour le climat) dans les différents domaines du climat. De longue date, des instruments parlementaires ont été déposés (souvent dans les domaines respectifs : mobilité, énergie, biodiversité, agriculture, etc.) et des mouvements citoyens se sont impliqués.

3.3. Méthode de travail : ce chapitre décrit la méthode « participative » mais passe sous silence que celle-ci s'est imposée car le CE n'a pas voulu mettre à disposition suffisamment de moyens (EPT) pour l'élaboration d'une réelle planification climatique. Ainsi, la responsable a dû récolter toutes les propositions des différents côtés ce qui donne un caractère assez aléatoire à la qualité des mesures proposées et au catalogue de mesures, suivant leurs auteur-e-s. Le choix des personnes et organisations participant à ce processus nous semble également assez aléatoire. Pour la partie « adaptation », la mention de mesures « coup de cœur » au lieu de « priorités qui s'imposent » peut laisser penser à une forme de sélection aléatoire des mesures pour d'autres critères que leur effectivité.

3.3.1 Stratégies sectorielles et intersectorielles : la coordination avec la stratégie Développement durable et l'articulation avec les ODD est pertinente et devrait être renforcée – notamment pour démontrer que certains axes et mesures du PCC peuvent contribuer à plusieurs ODD.

3.3.2. *Mesures existantes* : il est compréhensible que le « plan climat » se limite aux mesures supplémentaires (mais avec un budget faible) et ne reprenne pas en détail les mesures existantes. Par contre, leur énumération dans l'annexe paraît quelque peu angélique. Certaines mesures présentées comme positives ont ou auront un impact beaucoup moins important que décrit ou espéré, voire seront contreproductives (p.ex. LIVAR avec plus de véhicules un peu moins « polluants », mais quasi sans effet pour diminuer la part de véhicules gros émetteurs de CO₂)

3.2. Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

Figure 23 : La partie « élaboration » (figure 23 partie bleue) démontre bien l'analyse et la méthode. Dans la partie « mise en œuvre », il manque le volet « frein et opposition » qui retardent le tout.

3.3. Autres remarques concernant le chapitre 3 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

3.4 *Calendrier*: Il manque un tableau d'ensemble des mesures et de leur impact, avec un calendrier des étapes, pour avoir un lien entre « mesures » et « objectifs ».

3.5 *Budget* : la manière de déterminer le budget et les allocations par mesure n'est pas expliquée. Certaines mesures sont notoirement sous dotées en regard des objectifs recherchés. Plus généralement, le budget de 22.8 millions est largement insuffisant pour répondre à l'urgence et à la situation décrite dans le PCC. Dès lors, si les moyens ne sont pas considérablement augmentés, la mise en œuvre du PCC n'est pas du tout réaliste.

4. Questions relatives au chapitre 4 « Stratégie, axes et mesures »

4.1. Les explications relatives à la stratégie vous semblent-elles pertinentes ?

Oui

Non

Si non : quels seraient les points à améliorer ?

Il faut préciser que le traitement des effets de la crise climatique dans l'équilibre géopolitique international (mouvements de population, conflits pour l'approvisionnement en nourriture et en eau, ...) sera du ressort de la Confédération.

Le pouvoir du canton en matière de mobilité est totalement passé sous silence, notamment l'impact énorme de la construction routière mais aussi le pouvoir du CE par le biais du plan directeur cantonal. Le financement des TP et de la mobilité douce seraient également des leviers à mentionner. L'énorme motorisation du canton de Fribourg est un élément principal sur lequel ce plan devrait agir par tous les instruments de financement et de gestion de la mobilité.

4.2. Les axes choisis vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

La plupart des axes mentionnés dans le domaine de l'atténuation devraient aussi faire l'objet d'une adaptation. En particulier, il ne suffit pas de diminuer les déperditions énergétiques et de réorienter la production pour qu'elle soit plus durable, il faudra également agir sur l'efficacité énergétique et faire face à la demande accrue consécutive à la transition vers la mobilité électrique.

4.3. Les types de mesures choisis vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

Les mesures en elles-mêmes sont trop orientées de type 1 (connaissances et communication), ce qui n'aura que très peu d'effet avant 2030. Apporter des connaissances est certes nécessaire mais pas suffisant car certaines mesures touchent à des habitudes de vie qui nécessitent d'autres démarches (éducation, formation type atelier zéro déchets, ateliers de la transition, etc.) pour garantir des changements. Les mesures de sensibilisation ne sont pas des mesures de réduction des émissions. De nombreux exemples (émissions de CO₂, consommation, tabac, etc.) mettent ce point en exergue. Bien qu'indispensables elles servent uniquement à accompagner de véritables mesures. En les mettant dans la catégorie des mesures de réduction des émissions, vous minimisez l'ampleur des actions requises pour atteindre nos objectifs. Même si des actions scientifiques sont nécessaires et bienvenues, il semble que les connaissances actuelles suffiraient largement pour proposer des mesures plus fortes. Miser surtout sur la sensibilisation sert également à individualiser l'action et la responsabilité. C'est une charge trop importante dans un domaine comme le climat, l'effet est souvent une culpabilisation des personnes, surtout quand il s'agit des mesures pédagogiques. Il faut des mesures de réglementation (délais d'abandon des énergies fossiles) ou d'incitation collective (p.ex. taxe CO₂, taxation des véhicules) qui elles, sont accompagnées de mesures de communication pour améliorer leur compréhension et leur acceptation.

4.4. Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?

Oui

Non

Si non : lesquels posent problème et pourquoi ?

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

4.5. Les catalogues de mesures vous semblent-ils contenir les informations nécessaires (titre, description, entités responsables, coûts estimés) ?

Oui

Non

Si non : quelles sont les informations manquantes ?

La systématique de présentation des mesures est bonne. Par contre les descriptions restent très sommaires, il est souvent difficile de deviner ce que les services veulent faire concrètement. De manière générale, le fait de simplement lister les mesures n'est pas très convaincant.

L'impact des mesures sur les émissions de CO₂ n'est pas quantifié alors qu'il s'agit de la seule manière de mesurer leurs effets. Cette absence de quantification permet des choix totalement subjectifs et des débats politiques inutiles en lieu et place d'une planification sérieuse. Cette absence de quantification ne permet pas d'évaluer leur impact ni de savoir quelle mesure est plus adaptée qu'une autre.

Les montants indiqués correspondent aux ressources humaines nécessaires pour le traitement de la mesure, mais pas pour la mise en œuvre des actions qui en découlent. Si le financement nécessaire à la concrétisation des actions correspondantes n'est pas corrélé à l'approbation du plan climat, il y a fort à parier que la plupart de mesures ne déboucheront sur aucune mise en application.

4.6 Remarques concernant une ou plusieurs mesures (merci d'indiquer le numéro de la mesure, par exemple : « E.1.3 »)

4.4.1 Axe « W » Eau

Gestion des eaux (p.32): l'analyse est pertinente mais l'impression est que le facteur « dégâts d'eau, catastrophes naturelles, instabilité du terrain, glissements » est sous-évalué. Dans les objectifs, on ne parle que de la ressource eau, qualité d'eaux, mais pas des dangers. Il semble pourtant que dans les mesures, cet aspect est inclus ?

W.2.1 Soutien aux mesures garantissant la sécurité d'approvisionnement en eau dans les alpages : Cette mesure n'est pas claire, que soutient-on, subventionne-t-on ?

4.4.2 Axe « B » Biodiversité

Ces objectifs paraissent assez faibles, on semble avoir capitulé. Pas de mesures en vue pour SAUVEGARDER et AMELIORER la biodiversité. Juste « informer » au lieu de « convaincre pour passer à l'action » est également un but faible.

B.1.4 Réalisations de mesure visant la réduction de la pression humaine sur les milieux naturels sensibles aux changements climatiques : est-ce que l'impact des travaux forestiers est inclus ? Plus précisément, est-ce que le PCC prévoit une sensibilisation des ouvriers forestiers ? Après leur passage dans la forêt, on constate malheureusement que des grosses machines sont passées par là, que le sol a été défoncé, que de nombreux végétaux ont été détruits, que les chemins ont été élargis par le passage des machines. La coupe du bois ne pourrait-elle pas être moins invasive ? Les arbres jouent un rôle capital dans l'absorption du CO₂.

B.1.1 Réalisation d'actions de sensibilisation aux services écosystémiques et B1.4 Réalisation de mesure visant la réduction de la pression humaine sur les milieux naturels sensibles aux changements climatiques : les budgets et les projets semblent minimalistes pour voir un résultat concret. Ces montants ne peuvent financer que quelques flyers ou vidéos ou quelques études sectorielles.

B.5.1 Amélioration de l'infrastructure écologique dans le tissu urbain et périurbain et B.5.2 Création et renaturation de zones humides : ce sont de bonnes mesures, mais les budgets sont trop faibles par rapport à la thématique. La démarche de la mesure 5.3 (incitation financière cantonale) devrait être appliquée aussi pour ces mesures.

B.6.1 Réalisation de projets pilotes visant la mise en réseau de biotopes : mesure trop limitée et il manque un budget adapté à de vrais projets pilotes permettant un transfert et une généralisation de cette mesure nécessaire.

4.4.3 Axe « S » Territoire et société

Chapitre très générique avec une analyse compréhensive judicieuse mais qui reste très, très sommaire dans sa présentation. Dans le traitement de cette perspective transversale, la question du genre n'est pas prise en compte, au contraire de l'âge. Il nous semble essentiel de considérer le genre dans le monitoring, la sensibilisation ou la formation.

S.1.1. Monitoring des impacts des fortes chaleurs sur la santé : cette mesure apparaît presque morbide, monitorer les morts de la chaleur et passer à l'action seulement plus tard.

S.1.2 Réalisation d'actions de sensibilisation visant à renforcer les compétences en santé de la population face aux enjeux climatiques : vu l'augmentation du nombre de personnes âgées, il n'est pas suffisant d'informer les personnes à risques lors des canicules. Il faut organiser des contacts réguliers par différents services et aussi utiliser les outils informatiques (contacts à distance par vidéoconférence – iPad, iPhone etc.). Ce budget permet un peu de travail médiatique, quelques communiqués et flyers. Ce qu'il faut, c'est un programme de prévention et d'action, p.ex. du personnel pour visiter et conseiller, voire soigner systématiquement les personnes en danger. Donc budget supplémentaire concret pour les soins à domicile par exemple. Ne pas limiter l'action aux « îlots de chaleur » dans le domaine public mais penser à la population qui vit dans des appartements exposés à la chaleur sans protection suffisante, aux effets de l'utilisation des climatiseurs au lieu d'une climatisation naturelle ou des mesures constructives.

S.1.4, S.1.5 et S.1.7 : la sensibilisation n'est pas suffisante. Il faut être plus proactif et intégrer les thématiques dans les formations avec des pistes d'action pour prévenir les problématiques et l'élaboration de projets et leur accompagnement.

S.1.5. Sensibilisation à la thématique du climat auprès des architectes et futur-e-s architectes : cette mesure est beaucoup trop limitative. La formation des architectes est certes nécessaire mais la grande lacune se présente souvent dans les métiers de mise en œuvre, électriciens, ferblantiers, etc. etc. Une meilleure formation dans tous ces domaines, en coordination avec les programmes au niveau fédéral est nécessaire.

S.1.9 Demande d'adaptation du plan d'étude des futur-e-s agriculteurs/-trices : la formation des agriculteurs doit être remodelée de façon conséquente. Toute l'image de cette profession doit changer, pour qu'elle devienne une part de la solution et non pas du problème comme aujourd'hui.

S.1.11 Réalisation d'outils de communication sur les bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole : le montant alloué semble insuffisant au vu des enjeux futurs pour l'agriculture et de leur impact sur le climat.

S.4.3. Intégrer les enjeux climatiques dans le Plan directeur cantonal : au lieu d'un saupoudrage, un nouveau chapitre « climat » transversal devrait être introduit comme plan directeur partiel.

S 4.x Nouvelle mesure : reformulation du fonds pour les infrastructures touristiques pour une réorientation et une transition du tourisme fribourgeois

S.5.1. Réalisation de mesures pour lutter contre le développement de légionnelle favorisé par les fortes chaleurs : est-ce un problème isolé qui demande une mesure et un budget spécial ? Une formation des installateurs, des concierges, des directions des homes, une interdiction des jacuzzis et des directives obligatoires pour la température des chauffe-eaux en milieu médical et hôtelier ne devraient-ils pas suffire ?

S 5.10 Réalisation de mesures d'accompagnement vers une agriculture résiliente aux changements climatiques : il manque une mention directe de l'agriculture biologique qui permet de diminuer fortement l'impact climatique.

4.5.1 Axe « M » Mobilité

Un plan climat qui ne présente aucune mesure concrète pour diminuer le nombre de véhicules à essence et diesel et leur utilisation n'est simplement pas crédible. Des mesures devraient inclure et viser : la modération de trafic obligatoire dans les localités (y compris sur les routes cantonales), la création de secteurs sans voitures ou sans voitures diesel / essence, un concept de regroupement de livraisons obligatoire, la suppression des places de parc gratuites ou réservées pour les employés de l'Etat (sauf exceptions) etc.

M.1.1 Sensibilisation au transfert modal : il ne suffit pas de propager la mobilité douce les transports publics ainsi que l'électromobilité, il faut aussi sensibiliser aux dégâts causés par les TIM et à l'abandon de la voiture. Les mesures proposées sont certainement utiles mais avec un effet climatique très limité voire imperceptible.

M.3.x Nouvelle mesure : remplacer tous les véhicules de l'Etat par des alternatives électriques et renoncer à l'achat de véhicules légers à essence / diesel.

M.4.2 Encouragement à la mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques : l'encouragement à la mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques (M.4.2) : il serait bon de préciser quelle sera la source du courant électrique utilisé.

M.4.1 Taxation des véhicules légers fortement émetteurs : le projet de loi du CE ne prévoit que des bonus et plus de malus. Cela va donc inciter à acheter plus de voitures (une nouvelle voiture en plus pour le ménage) mais sans se défaire de la première. L'effet de la taxation restera très limité. Plus largement, :, pourquoi taxer seulement les véhicules légers ? Il faut considérer une taxation sur toute forme de carburant fossile et utilisation de pétrole dans le canton, pour les individus, comme pour les entreprises.

4.5.2 Axe « E » Énergie et Bâtiments

E.1 Connaissances et communication : les différentes mesures sont utiles pour le service concerné, mais peu concrètes et peu ambitieuses pour leur mise en œuvre. « Informer sur les aides » reste faible par rapport à « Améliorer les aides et en parler »

E.2 Encouragement : il faudrait surtout garantir l'application rapide des mesures énergétiques existantes. Le plan climat pourrait servir comme levier pour accélérer l'utilisation des instruments étatiques sous-utilisés et retardés dans leur application (p. ex : Programme bâtiment, Fonds sur l'énergie). Nous attendons surtout un grand programme de soutien à la construction photovoltaïque (pas seulement de la sensibilisation, pas seulement quelques « toits pilotes »). Cette « offensive photovoltaïque » est indispensable et doit être dotée d'un budget conséquent.

E.3.1 Assainissement énergétique du parc immobilier de l'État : ce budget apparaît extrêmement faible voire anecdotique en regard du besoin de soutien.

4.5.3 Axe « A » Agriculture et Alimentation

Ce chapitre n'est pas assez ambitieux et les mesures restent faibles. Des mesures pour une réelle transformation de l'agriculture sont nécessaires. Très peu de mesures guident la transformation structurelle vers une agriculture durable et avec de basses émissions de GES. Nous attendons des mesures d'information et de formation, mais surtout aussi de législation et de financement pour diminuer le nombre de bétail, notamment sans base fermière de nourriture ainsi que pour changer les méthodes de travail de la terre pas seulement par un projet-pilote. Un programme ambitieux de reconversion vers l'agriculture bio avec un accent sur la diminution de GES est indispensable ! Il faut aussi agir sur le parc de machines et de véhicules, où la législation favorise aujourd'hui l'agriculture par rapport à tous les autres domaines de façon totalement contreproductive (restitution de l'impôt « minérales » au niveau fédéral, gros rabais dans la taxation cantonale etc.)

A.2.3 Encouragement aux énergies renouvelables pour la production sous serre : au-delà d'un encouragement, il faut une mesure législative interdisant le chauffage à base de combustible fossile pour les serres.

A.3.1 Mesures d'encouragement à une alimentation bas carbone et équilibrée : il faut encourager la diminution de la consommation de produits d'origine animale (à fort impact écologique) et encourager une alimentation plus végétale ; pour ce faire, il faut créer / développer l'offre des plats végétaliens et végétariens dans les cantines (scolaires, d'entreprise, etc.).

4.5.4 Axe « C » Consommation et économie

C 1.1. Soutien à la communication des organisations faitières dans le domaine de la réduction des émissions de GES : il nous semble que les faitières disposent de suffisamment de sources d'informations sans financement étatique.

C 1.3 Sensibilisation de la population à l'impact climatique lié à la consommation : ce genre de programme est à double tranchant. Il ne sert à rien d'individualiser la charge de comportement en faveur du climat. Ce type de programme a souvent comme effet de culpabiliser sans changer le comportement. Il faut des programmes qui relient de manière systématique les niveaux individuels et étatiques par des volets « action concrète en commun », « soutien à l'action » et « adéquation de ce qu'on demande aux individus avec l'action étatique ». Par exemple : vouloir demander moins de déplacements en TIM tout en construisant des routes est un non-sens, demander de manger moins de viande en vendant du terrain de l'État pour la production en masse de volaille l'est aussi.

C.2.1. Soutien à la Fondation Carbon Fri et encouragement aux entreprises à effectuer un bilan carbone : attention à ne pas favoriser un seul prestataire par rapport à d'autres, une mise au concours est nécessaire.

C.3.1. Renforcement des investissements et des flux financiers en faveur du climat : les mesures concrètes demandées ont été refusées jusqu'ici, surtout pour la CPPEF. Il s'agit ici d'un discours de « green-washing » avec de seuls effets d'annonces. Nous demandons une obligation de financement climat-compatible avec un monitoring transparent. « Sortir du fossile dans le financement de l'Etat » avec des étapes et des instruments définis serait un des plus importants moyens d'action sur le climat.

4.6 Axe « T » transversal

T 6.3. Assurer le fonctionnement et la mise en œuvre du Plan Climat cantonal : nous saluons bien entendu cette mesure mais attention de bien parler d'une loi « climat et environnement » et d'y inclure une mise en œuvre orientée sur le but, et non seulement ce catalogue de mesures additionnelles.

T.6.x Nouvelles mesures : systématiquement exiger un bilan carbone (GER) pour réévaluer les soutiens étatiques existants et pour tout nouveau soutien, pour tous les secteurs, industries et entreprises comprises, en tenant compte de leur bilan carbone et de leur rôle vis-à-vis un canton durable pour les attributions de fonds.

4.6. Autres remarques concernant le chapitre 4 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

Un décalage important apparaît rapidement à la lecture du document entre d'une part l'analyse de la situation climatique et les enjeux auxquels le plan veut répondre et d'autre part les mesures présentées. Si l'objectif est de réduire de 50% l'empreinte carbone du canton d'ici 2030, seul un nombre très limité des mesures identifiées semble pouvoir y participer à si court terme. Ce document est plutôt un catalogue de mesures et non pas un « plan » puisque les propositions sont présentées sans aucune priorisation et sans aucune pondération suivant

leur impact. Il est certes souvent impossible ou trop « artificiel » de vouloir calculer exactement l'effet de réduction de GES par mesure, mais un lien entre but/ but sectoriel et effet concret de la mesure devrait quand même exister.

Dans l'ensemble, il paraît que l'Etat mise sur beaucoup de petites mesures de sensibilisation dans des domaines où on craint une résistance à des mesures avec un réel impact climatique. Le « poids » des différentes mesures n'est pas en adéquation avec la problématique de chaque secteur. On a l'impression que la pertinence des propositions est plutôt fonction de la motivation ou de la disponibilité des chefs ou cheffes de service respectifs que de l'importance de la thématique pour le secteur. Pour beaucoup de mesures, le descriptif est très général et vague – on ne comprend pas tout à fait quelle action la mesure veut déclencher, il faut deviner ou lire entre les lignes.

Ce qui manque dans ce document, c'est toute la réflexion sur les obstacles et les résistances et des idées pour y remédier. Il paraît trop naïf de présenter des mesures « information » dans des secteurs comme la mobilité et l'agriculture en connaissant les oppositions à l'action climatique. Comment diminuer l'action négative est un élément indispensable, sur ce volet, il manque l'analyse, le concept d'action, une grande partie des mesures imaginables ainsi que leur financement.

Il serait nécessaire de présenter un tableau avec l'allocation financière par département ou par thématique, ce qui permettrait indirectement de voir le poids mis sur un aspect au moins au niveau investissement financier. Enfin, face à l'ampleur et l'urgence du thème, le financement mis à disposition est insuffisant.

5. Questions relatives au chapitre 5 « Conclusions et prochaines étapes »

5.1. Les explications données dans le chapitre 5 sont-elles suffisantes ?

Oui

Non

Si non : quelles informations manquerait-il ?

Une possible réalisation d'un bilan carbone dans 5 ans pour vérifier l'avancement du projet est projetée alors que nous serons déjà au milieu du chemin nous amenant à 2030 et qu'aucune mesure du plan n'est quantifiée à ce stade. Nous n'avons pas ici une gestion de projet sérieuse dans laquelle tout est mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

5.2. Autres remarques concernant le chapitre 5 (merci de préciser le sous-chapitre concerné)

Quantification de la réduction des émissions de GES (p. 58) Ce but de quantification paraît très peu ambitieux. Il faudrait mesurer l'effet concret de toutes les mesures où c'est possible et définir des priorités suivant l'impact des mesures.

6. Généralités

6.1. Les points suivants ont été très appréciés (visuels, explications, longueur, compréhension, etc.) :

Les visuels sont la plupart du temps pertinents et compréhensibles. Ils ajoutent de l'information et ne se contentent pas d'illustrer le texte.

6.2. Les points suivants ont été moins appréciés (visuels, explications, longueur, compréhension, etc.) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

6.3. Qu'attendez-vous de cette nouvelle stratégie climatique cantonale ?

Un engagement de tous les départements et des citoyen-ne-s dans une approche participative, intersectorielle et des projets concrets d'amélioration à tous les niveaux : canton, communes. Un vrai mouvement avec des ambitions fortes et des projets mis en place rapidement avec une communication claire. Qu'un véritable travail de réflexion sur la transformation de l'économie cantonale soit effectué. Que des objectifs de réduction chiffrés soient calculés pour chaque secteur. Qu'une quantification des effets attendus de chaque mesure soit présentée. Que les mesures de sensibilisation ne soient plus comptabilisées comme des mesures de réduction mais uniquement comme des mesures d'accompagnement.